



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat Général

Paris, le **- 2 AVR. 2010**

**NRéf. : SG04260**

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous prie de trouver ci-joint, sous la forme d'un tableau de synthèse accompagné d'une note explicative, le projet catégoriel 2010 tel qu'il a été présenté à l'occasion de la réunion plénière du 18 mars 2010.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre d'Etat et par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire général

Didier LALLEMENT

Énergie, transports, infrastructures, transports et mer

Monsieur Jean-Marie RECH  
Secrétaire général de la FNEE-CGT  
263, rue de Paris – BP 543  
93515 MONTREUIL Cedex

**Présent  
pour  
l'avenir**

## Mesures catégorielles 2010

Pour 2010, les enveloppes se répartissent comme suit :

- catégoriel : **24,70 M€** (16,11 M€ d'économies d'emplois et 8,59 M€ dans le cadre du rapprochement avec le MAAP)
- organisation du travail : **6 M€**

Les principaux axes des mesures 2010 peuvent se décliner comme suit :

- **la mise en oeuvre de la PFR**. Il s'agit d'un chantier important qui concerne près de 4 000 agents de catégorie A (filiale administrative et IPEF). Il s'articule autour des principes suivants : recherche d'un coefficient unique, pour une fonction donnée, quel que soit le grade de l'agent qui l'occupe, recherche d'une convergence avec le MAAP pour les postes en DDI et prendre en compte, pour les chefs de service en DDI ou en DREAL, la cotation définie pour l'emploi de DATE.
- Suite à la parution du décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 et de l'arrêté « barème » du même jour, la définition de règles simples et précises pour **la gestion de la PSR**. Ce chantier concerne environ 20 000 agents (filiale technique, chercheurs et IPCSR). Il vise à prendre en compte les compléments attribués aux agents de catégorie B et C fin 2008 et fin 2009 et repose sur un principe de non modulation individuelle.
- dans le cadre du rapprochement indemnitaire avec le MAAP, l'élaboration d'un **plan triennal de revalorisation des C administratifs**. Une première étape consiste à attribuer un montant de 450 € par agent, en 2010, pour les corps d'adjoints administratifs, d'adjoints techniques et pour les syndicats des gens de mer. 13 000 agents de catégorie C administrative sont concernés.
- dans l'attente du basculement des agents de catégorie B de la filiale administrative à la PFR (basculement prévu en 2011), la **revalorisation du régime indemnitaire de ces agents à hauteur de 200€**. 6 200 agents des corps de secrétaires administratifs, contrôleurs des transports terrestres et contrôleurs des affaires maritimes sont concernés.
- la poursuite des protocoles pour l'exploitation en cours (voies navigables) et le **lancement de 2 nouveaux protocoles** : celui relatif aux voies d'eau intérieures non navigables et celui du domaine maritime et portuaire. Par ailleurs, la réflexion sur la suite du protocole DIR sera menée.
- le lancement d'une réflexion sur la **cohérence indemnitaire dans les services à compétence nationale**. D'ors et déjà, il est proposé, pour le CPII, SCN qui vient de se créer, d'indiquer que le régime indemnitaire à appliquer est celui de l'administration centrale (une partie du service est en administration centrale).
- enfin, le **complément géographique lié à la NBI a été ré-évalué** pour tenir compte de l'augmentation de la valeur du point fonction publique pour être porté à 830 € (au lieu de 810 €) pour les B et à 553 € (au lieu de 540 €) pour les C.

L'enveloppe de 6 M€ sera le support des actions suivantes :

- lancement du chantier « heures supplémentaires » en avril 2010
- travail sur le taux d'ISH de week-end et de jour férié au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010

<b>Catégoriel 2010 en k€</b>	<b>24 700</b>
Economie d'emplois	16 110
Rapprochement avec le MAAP	8 590

Corps concernés	Catégories	Nombre d'agents concernés	Mesure	Coût en k€
-----------------	------------	---------------------------	--------	------------

<b>PFR et assimilé</b>	Emplois fonctionnels Administrateurs civils Attachés, DPCSR IAM, CED	A	3 010	Mise en place PFR	2 100
	Attachés	A	2 600	4ème tranche du plan quadriennal de revalorisation	1 075
	AUE	A	130	Revalorisation IRF (500€/agent) – adhésion PFR	65
	IPEF	A	600	Mise en place de l'IPF	500
					<b>3 740</b>

<b>PSR</b> prime de service et de rendement (filière technique) et prime pour services rendus (exploitation) <b>ISS</b> indemnité spécifique de service	ITPE	A	4 100		1 228
	TSE – CTRL	B	12 125	Calage des coefficients de PSR	1 709
	Dessinateurs – ETST	C	2 425	tenant compte de compléments de fin 2008 et fin 2009	446
	Directeurs de recherche	A	56	PSR – Mise en oeuvre du décret du 15 décembre 2009	220
	Chargés de recherche	A			
	IPCSR	B	1 263	PSR – Mise en oeuvre du décret du 15 décembre 2009	476
	AE -CEE	C	10 060	PSR – Calage du coefficient 1,15 pour AE et 1,35 pour CEE	1 061
	ITPE	A	4 100		165
	TSE – CTRL	B	12 125	revalorisation du taux ISS (0,5%)	488
	Dessinateurs – ETST	C	2 425		98
				<b>5 891</b>	

<b>C administratifs</b>	Adjoint administratifs	C		plan triennal de revalorisation	
	Adjoint techniques	C	13 000	1ère tranche : 450 €/agent	5 850
	Syndics	C			
	Adjoint administratifs	C			
	Adjoint techniques	C	1 270	revalorisation des taux pro/pro	400
	Syndics	C			
	Adjoint administratifs	C		Plan NBI géographique et actualisation du montant	
	Adjoint techniques	C	13 000	4ème tranche et dernière tranche	1 272
	Syndics	C			
	Adjoint techniques ex-PSMO	C	560	Alignement progressif (2ans) sur RI des adjoints administratifs	130
Syndics en CSN	C	45	complément indemnitaire (360 €/agent)	16	
				<b>7 688</b>	

<b>B administratifs</b>	SAE	B			
	CTT	B	6 200	revalorisation RI (200€/agent)	1 240
	CAM	B			
	ASS	B			
	SAE	B			
	CTT	B	6 200	Plan NBI géographique et actualisation du montant	938
	CAM	B		4ème tranche et dernière tranche	
	ASS	B			
	CAM en CSN	B	11	complément indemnitaire (360 €/agent)	4
	CAM PCME	B	42	revalorisation RI (200€/mois)	100
				<b>2 282</b>	

<b>Protocoles exploitation</b>	AE - CEE OPA	C C	3 180	Protocole Voies navigables 2ème tranche	1 930
	AE - CEE OPA	C C	364	Protocole DIR CIGT des DIR (fin du protocole)	182
	AE - CEE OPA	C C	125	Protocole Voies d'eau intérieures non navigables 1ère tranche	125
	AE - CEE OPA	C C	400	Protocole Domaine public maritime et portuaire 1ère tranche	375
	AE - CEE OPA	C C	4 840	Nouveau protocole DIR 1ère tranche	425
					<b>3 037</b>

<b>Autres</b>	OPA	C		revalorisation pied de corps	300
	IADD (ex IE)	A	19	revalorisation RI (500€/agent)	10
	CTSS Corps maritimes	A	22	Alignement RI sur RI des attachés 3e tranche plan quadriennal (700€/agent)	15,4
	OP/OPA	A	150	revalorisation indemnité de tenue et de 1ère mise	21
	OP/OPA	A	5	repyramidage	40
	Intendants lycées mar.	A	4	revalorisation (1000€/agent)	4
	PNT EMA	A	46	Création d'une grille hors classe	87
	PNT EMA	A	41	prime spéciale pour instructeurs	20
	Militaires	A		Réforme statut militaire (2ème tranche)	537
	PTEM	A	4	Revalorisation des chefs de travaux (2194€/agent)	9
	Marins	C	300	Diverses mesures de revalorisation	220
	Surveillants lycées mar.	C	4	revalorisation (200€/agent)	1
	<b>Personnels non titulaires</b>				
	RIN	A	10	5ème échelon en HEA pour la catégorie exceptionnelle	33
	RIN	A	134	Revalorisation RI des HC et CE - 2ème niveau en AC	134
	RIN	A	24	Suppression 10ème échelon de la hors catégorie	42
	RIN	A	24	Réduction durée 7ème et 8ème échelons de la HC	72
	PNT SETRA	A et B	115	Alignement point SETRA sur point CETE	252
	RIL B	B	104	revalorisation RI (200€/agent)	21
	PNT 46	B	19	Revalorisation de 400€/agent	8
	PNT 46	C	3	Revalorisation de 200€/agent	1
	RIL C	C	31	revalorisation RI (200€/agent)	6
	Berkanis	C	536	Revalorisation « prime annuelle »	81
	Berkanis de droit public	C	468	Revalorisation des échelons les plus bas de la grille	113
tous corps			Cohérence indemnitaire au CPII	200	
					<b>2 226</b>

### Récapitulatif

	A	B	C
PFR et assimilé	3 740		
PSR et ISS	1 613	2 673	1 605
	total		5 891
C administratifs	7 668		
B administratifs	2 282		
Protocoles expl.	3 037		
Autres	1 276	28	722
	total		2 226
	6 629	4 983	13 032
	total		24 644